



Fribourg, le 29.01.2014

Statut d'Animateur

Les animateurs :

- sont des membres de l'association (cf. tarif d'adhésion).
- leur carte de membres leur permet d'ouvrir le FabLab.
- ils doivent :
 - assurer l'ouverture du FabLab entre 18h-22h (Open-Lab)
 - avoir suivis les formations (basiques et avancées) sur les différentes machines
 - réaliser des démonstrations, des présentations des machines et dispenser des formations basiques
- en contrepartie de quoi:
 - ils sont autorisés, pendant leur soirée d'animation, à utiliser gratuitement les machines non utilisées par les personnes présentes.

Enfin, ils peuvent répondre à des demandes et animer le FabLab en journée (OnDemand-lab).

Pour une demi- journée de 4h (dont les horaires exactes sont à définir entre les parties, ex : matin 9h -13h ou après-midi 14-18h), ils perçoivent 100.- pour leur présence (la somme est directement versée par la ou les personne(s) demandant l'ouverture du FabLab).

Une close de confidentialité peut leur être demandée.

Par une absence prolongée d'animation et par vote du comité, les animateurs peuvent perdre leurs droits et avantages d'animateurs.

Le comité se laisse la possibilité de réviser les présents « statuts des animateurs » en cours d'année.

Le comité